

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ARENTHON DU 02 JUIN 2014

L'an deux mil quatorze, le deux juin, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la commune d'Arenthon, dûment convoqué le vingt-six mai deux mil quatorze, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain VELLUZ, Maire.

Etaients présents : MMES C. BOEX, B. BRION, B. CAUL-FUTY, A. COLLOMB,
C. COUDURIER, J. FREMEAUX, M. MARCAULT, M. VIGNE
MM. R. DECARROUX, S. GAILLARD, J.-P. LE JONCOUR, C. MOENNE,
C. PHILIPPE, F. ROSSET, P. ROUSSEAU-BARATHON,
N. TARDIF, A. VELLUZ

Absents excusés : MME M.-J. PERRILLAT-AMEDEE donne procuration
à M. R. DECARROUX,
M. J. BOEX donne procuration à A. VELLUZ



Le quorum est constaté, la réunion peut débiter.



Madame Monique VIGNE est désignée secrétaire de séance.



Monsieur le Maire demande à l'assemblée si elle approuve l'ordre du jour présenté.

A l'unanimité des présents, l'ordre du jour est adopté.

ORDRE DU JOUR

- *Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 05 Mai 2014*
- *Réforme des rythmes éducatifs - Approbation du Projet Educatif Territorial*
- *Commission communale des impôts directs*
- *Fixation de l'indemnité pour le gardiennage de l'église communale pour 2014*
- *Subvention accordée pour un voyage linguistique et culturel en Italie organisé par le collège Sainte Marie de La Roche-sur-Foron*
- *Commission Urbanisme*
- *Rapports établis par chaque commission*
- *Questions diverses*
- *Dates à retenir*

S É A N C E

§ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MAI 2014

Aucune autre remarque n'a été faite.

*Le Conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,*

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 05 Mai 2014.

DÉLIBÉRATIONS

01.

**RÉFORME DES RYTHMES ÉDUCATIFS – APPROBATION DU PROJET
ÉDUCATIF TERRITORIAL
Délibération n°2014-51**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Éducation,

VU le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires,

VU la délibération du Conseil municipal n° 8 du 07 mars 2013 portant demande de report de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, demande accordée par la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN),

CONSIDÉRANT que les dispositions du décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013, codifiées au Code de l'Éducation, visent à optimiser le temps d'enseignement en école maternelle et élémentaire en prenant davantage en compte le rythme de l'enfant et en particulier les temps favorables à la mobilisation de ses capacités d'apprentissage scolaire, et incitent les communes à formaliser un projet éducatif territorial (PEDT) avec l'ensemble des partenaires qui interviennent auprès des enfants,

CONSIDÉRANT que la mise en œuvre de ces nouveaux rythmes scolaires (étalement des 24h d'enseignement sur 9 demi-journées incluant le mercredi matin, contre 4 journées auparavant, avec des journées de classe de 5h15 maximum respectant le cadre réglementaire départemental contre 6h auparavant) est prévue à compter de la rentrée scolaire de septembre 2013 et, à titre dérogatoire, pour les communes qui en font la demande, à compter de la rentrée scolaire de septembre 2014,

CONSIDÉRANT que la fixation des nouveaux temps scolaires et périscolaires par le Conseil municipal applicable en septembre 2014 a été arrêtée par la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale en date du 13 février 2014,

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal avait souhaité une application de cette réforme à la rentrée 2014 afin de prendre le temps de la préparer au mieux.

L'objectif de cette réforme est de mettre en place une organisation de la semaine scolaire prenant plus en compte le rythme de l'enfant de façon à favoriser l'apprentissage.

Le cadrage national de l'organisation de la semaine scolaire se présente ainsi :

- passage de 144 jours d'école à environ 180 jours d'école
- 24 heures d'enseignement réparties sur 9 demi-journées
- une pause méridienne de 1 h 30 minimum
- une réduction de la journée de classe : 5 h 30 max/jour et 3 h 30 max/½ journée
- des activités pédagogiques complémentaires (APC) gérées par les enseignants.

Afin que la mise en place de ces nouveaux rythmes éducatifs soit efficiente et vise toujours l'intérêt de l'enfant, un comité de pilotage a été constitué, composé d'enseignants, des parents d'élèves, d'élus, de membres du personnel communal dont les responsables du Service enfance jeunesse et sport, ainsi que d'associations locales et de la Direction départementale de la Cohésion Sociale de la Haute-Savoie.

Il ressort de cette concertation la volonté de proposer une offre de qualité durant le temps périscolaire, en liaison avec le Service enfance jeunesse et sport de la Commune et les associations, et en fonction des différentes activités et équipements proposés par la commune, mais aussi au sein du bassin Rochois.

Monsieur le Maire tient à rappeler les orientations et axes de travail qui ont encadré la mise en œuvre et la rédaction de ce Projet Educatif Territorial :

- Garantir la continuité éducative et viser la réussite scolaire pour tous
- Consolider pour tous les enfants une offre éducative de qualité permettant leur développement et leur épanouissement
- Développer le savoir vivre ensemble pour faire de notre commune un territoire solidaire et respectueux.

Monsieur le Maire rappelle que la mise en place de cette réforme, à travers ces nouveaux rythmes, cette nouvelle organisation et la gestion des activités périscolaires, feront l'objet d'une évaluation.

LES HORAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES
DE L'ECOLE ELEMENTAIRE BENOÎT CHAMOIX
A PARTIR DE SEPTEMBRE 2014

7h30	8h30	11h30	12h30	13h30	15h45	16h30	17h30	18h00	18h30
LUNDI	Accueil périscolaire	Enseignement	Temps méridien		Enseignement	EMS			
						TAP	Accueil Périscolaire		
MARDI	Accueil périscolaire	Enseignement	Temps méridien		Enseignement	EMS			
						TAP	Accueil Périscolaire		
MERCREDI	Accueil périscolaire	Enseignement	Garderie						
JEUDI	Accueil périscolaire	Enseignement	Temps méridien		Enseignement	EMS			
						TAP	Accueil Périscolaire		
VENDREDI	Accueil périscolaire	Enseignement	Temps méridien		Enseignement	EMS			
						TAP	Accueil Périscolaire		

Changements pour l'application de la réforme des rythmes scolaires.

TAP : Temps d'activités périscolaires
EMS : Ecole municipale des sports

*Le Conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,*

- ✓ **CONFIRME** la nécessité de mettre en œuvre un projet éducatif territorial,
- ✓ **PREND ACTE** de la concertation réalisée sur la mise en œuvre de la réforme des rythmes éducatifs, et plus particulièrement sur la rédaction d'un Projet Educatif Territorial,
- ✓ **VALIDE** les orientations du Projet Educatif Territorial,
- ✓ **APPROUVE** le Projet Educatif Territorial présenté
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous documents s'y rapportant.

02.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS
Délibération n°2014-52

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2014-46 en date du 05 mai 2014, suite à une erreur dans la désignation d'un commissaire suppléant.

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du Code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Par ailleurs, l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 modifie les règles de fonctionnement de la commission communale des impôts directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'agents de la commune ou de l'EPCI dans les limites suivantes :

- un agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;
- trois agents au plus pour les communes dont la population est comprise entre 10 000 et 150 000 habitants ;
- cinq agents au plus pour les communes dont la population est supérieure à 150 000 habitants.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

***Le Conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,***

- ✓ **DESIGNE** les personnes nommées ci-après pour la constitution de la Commission communale des impôts directs :

Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
Madame AGNIER Monique 209, Route de Creulet - ARENTHON	Madame BOEX Colette 48, Route des Crêts de Fessy - ARENTHON
Monsieur ANTHOINE Louis 567, Route de Maclenay - ARENTHON	Monsieur BOEX Joël 583, Route de Berny - ARENTHON
Monsieur GEROUDET Lucien 38, Le Cluz – Lotissement d'Andey - ARENTHON	Madame BRION Brigitte 371, Route de Creulet - ARENTHON
Monsieur VERDEL Jacques 755, Route des Crêts de Fessy - ARENTHON	Madame COLLOMB Amandine 550, Route des Iles - ARENTHON
Madame VIOLLET Annie 308, Route des Arculinges - ARENTHON	Monsieur DECARROUX René 345, Route du Salève - ARENTHON
Monsieur VIOLLET François 46, Chemin de Nabeau - ARENTHON	Madame FREMEAUX Janet 83, Route de Chevilly - ARENTHON
Monsieur PIOUSAZ Marcel 580, Route de Bonneville - ARENTHON	Monsieur LE JONCOUR Jean-Pierre 124, Lotissement du Môle - ARENTHON
Monsieur BROUARD Jean 77, Impasse Dommartin - ARENTHON	Madame MARCAULT Maryline 470, Route de Berny - ARENTHON
Madame COUDURIER Chantal 65, Route de la Papéterie - ARENTHON	Monsieur ROSSET Frédéric 1051, Route du Salève - ARENTHON

Monsieur MOENNE Claude 3808, Route de Bonneville - ARENTHON	Monsieur TARDIF Nicolas 41, Lotissement de Chanrou - ARENTHON
Monsieur ROUSSEAU-BARATHON Pierre 35, Chemin du Château - ARENTHON	Madame VIGNE Monique 230, Route de Creulet - ARENTHON
Monsieur CAUCHEMEZ Jean-Yves 256, Avenue de la Libération - LA ROCHE-SUR-FORON	Monsieur Joseph AGNIER 40, Rue des Verchères - VILLE-LA-GRAND

3.	FIXATION DE L'INDEMNITÉ POUR LE GARDIENNAGE DE L'EGLISE COMMUNALE POUR 2014 Délibération n°2014-53
-----------	---

Monsieur le Maire expose au Conseil que le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises peut faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités exprimées en valeur absolue allouées aux agents publics et revalorisées suivant la même périodicité.

Monsieur le Maire indique que l'application de la règle de calcul habituelle conduit au maintien pour 2014 du montant fixé en 2014 par la circulaire du 18 février 2013.

En conséquence, le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales demeure en 2014 le même que celui fixé en 2013, soit :
→ 119,55 € (CENT DIX-NEUF EUROS ET CINQUANTE-CINQ CENTIMES) pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

***Le Conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,***

- ✓ **DECIDE** d'attribuer la somme de 119,55 euros (CENT DIX-NEUF EUROS ET CINQUANTE-CINQ CENTIMES) au titre des indemnités de gardiennage des églises communales pour l'année 2014.

4.	SUBVENTION ACCORDÉE POUR UN VOYAGE LINGUISTIQUE ET CULTUREL EN ITALIE ORGANISÉ PAR LE COLLÈGE SAINTE MARIE DE LA ROCHE-SUR-FORON Délibération n°2014-54
-----------	--

Monsieur le Maire donne lecture aux élus de la demande de subvention faite par le collège Sainte Marie de La Roche-sur-Foron pour un voyage linguistique et culturel à Turin en Italie du 2 au 4 juillet 2014 pour deux élèves domiciliés à Arenthon.

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que le Conseil municipal avait décidé d'octroyer une aide financière aux établissements scolaires, dans l'hypothèse où il s'agirait d'un voyage culturel ou linguistique de trois jours minimum.

Les membres du Conseil fixent l'aide financière octroyée aux établissements scolaires pour les voyages culturels et linguistiques des élèves de notre commune à dix euros (10.- €) par enfant et par jour.

*Le Conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,*

- ✓ **DONNE son accord** pour l'octroi d'une subvention demandée par le collège Sainte Marie de La Roche-sur-Foron pour un montant de SOIXANTE EUROS (60.- €) (dix euros multiplié par trois jours multiplié par deux élèves).

URBANISME

La commission du 15 Mai 2014

- ❖ Déclarations préalables : la commission Urbanisme a donné un avis favorable.

Cabinet CHAUQUET-EKSTEROWICZ
Terrain situé Route de Fessy,
appartenant à Monsieur Jean THABUIS
Superficie terrain : 13 369 m²
Zone UC : urbanisation des hameaux
Zone Ap : zone agricole inconstructible

Division parcellaire

Monsieur BORNAY Bruno
25, Route de Creulet
Superficie terrain : 337 m²
Zone UC : urbanisation des hameaux
Bâti remarquable

**Rénovation bâtiment + modification
façades**

Monsieur PAUCHET Philippe
694, Route de Fessy
Superficie terrain : 1 178 m²
Zone UC : urbanisation des hameaux

Pose d'un mazot

Madame PAYET Marie-Hélène
26, Route de Montagny
Superficie terrain : 1 729 m²
Zone UC : urbanisation des hameaux

Création d'une véranda

La commission du 22 Mai 2014

- ❖ Déclarations préalables : la commission Urbanisme a donné un avis favorable.

Monsieur EGG Frédéric
742, Route de Fessy
Superficie terrain : 1 662 m²
Zone UC : urbanisation des hameaux

Réalisation d'une piscine

Monsieur THIBAUD Olivier
45, Lotissement Le Pré de Berny
Superficie terrain : 1 395 m²
Zone UC : urbanisation des hameaux
Zone N : zone naturelle
Espaces boisés classés

Réalisation d'une piscine

SAS CIREC
Terrain situé 64, Route de Maclenay
Superficie terrain : 1 857 m²
Zone UC : urbanisation des hameaux

Division parcellaire

❖ Déclaration préalable : la commission Urbanisme a donné un avis défavorable.

Mme SIGWALT Jocelyne
Terrain situé Route de Berny, au lieu-dit Les Côtes
Superficie terrain : 3 357 m²
Zone UC : urbanisation des hameaux
Espaces boisés classés

Division parcellaire

COMMISSIONS ET SYNDICATS

§ COMMISSION AMENAGEMENT DU VILLAGE

- Monsieur le Maire informe le Conseil que l'arrêté municipal portant exercice du droit de préemption urbain à l'occasion de l'offre de vente d'une propriété située 14 Route de Bonneville et appartenant aux Consorts ROSNOBLET et ROULLEAU, a été signé le 14 mai 2014 et transmis à tous les propriétaires, l'acquéreur potentiel et l'étude notariale par lettre recommandée avec accusé de réception.

§ COMMISSION TRAVAUX – BÂTIMENTS

- La Commune est en attente du devis pour les travaux d'accessibilité à réaliser à l'intérieur de la Mairie.

§ COMMISSION VOIRIES

- Réfection de la Route des Chars :
Afin de stabiliser et consolider cette route qui est entretenue systématiquement chaque année, un devis de 20 756 euros a été établi par la société Eiffage. Ce devis est prévu pour la réfection des bords de route, pour une longueur de 150 mètres sur 1 mètre. L'objectif de ces travaux n'est pas d'agrandir la route mais de soutenir le bord de la chaussée.
Monsieur MOENNE indique que la commission s'est prononcée favorablement pour ces travaux, ainsi une première tranche de 150 mètres pourrait être réalisée. En fonction des résultats, une réfection totale des 1200 mètres environ pourra être programmée sur plusieurs années étant donné que le coût est élevé (139 euros le mètre linéaire).
Le Conseil municipal approuve le projet de réfection de la Route des Chars ; il souhaite qu'un devis soit demandé à une autre entreprise, afin de pouvoir comparer les propositions.

- Réalisation de travaux de voirie au hameau de Publet
Un devis de 20 228 euros a été reçu pour la création de chicanes bordures et la reprise d'enrobés sur les zones non stables.
Les élus approuvent ce projet qui vise à sécuriser le hameau de Publet. Un déplacement d'une des chicanes provisoire sera réalisé avant de mettre en place les définitives.
- Monsieur MOENNE signale que la société Eiffage a réalisé les travaux de rebouchage des trous sur la voirie communale. Monsieur DECARROUX interpelle le Conseil sur le mauvais état des accotements le long des routes communales.
La Commission voirie va reprendre contact avec la société Eiffage dans le cadre du marché à bon de commande qu'elle détient pour l'entretien de la voirie communale.

§ COMMISSION ENVIRONNEMENT – AGRICULTURE – FOSSES – RUISSELLEMENT

- La prochaine commission environnement est fixée le mardi 22 juillet à 20h30 en Mairie.

§ COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES – JEUNESSE ET SPORT

- La prochaine réunion du Conseil d'école est fixée le jeudi 26 juin à 20h00 en Mairie.
- Une réunion publique à l'attention des parents d'élèves a eu lieu le mardi 20 mai afin de présenter l'organisation des nouveaux rythmes éducatifs à compter de septembre prochain. Il y avait plus d'une trentaine de parents.
- Madame COUDURIER a souhaité présenter au Conseil le coût total actuel du service périscolaire (accueil du matin, midi et soir) qui s'élève pour l'année scolaire 2013/2014 à 126 000 euros. Cela représente le coût du personnel, le coût des repas, des différents produits et matériels nécessaires, le coût du ménage des locaux, etc.).
 - Participation des parents à hauteur de 51 % : un peu plus de 64 000 euros.
 - Participation de la CAF à hauteur de 5 % : un peu moins de 6 000 euros.
 - Soit pour la commune une charge nette de 56 000 euros par année scolaire.
 Avec les nouveaux rythmes scolaires vont venir s'ajouter à cette charge : le coût des ¾ heures supplémentaires par jour, le coût de l'accueil périscolaire du mercredi matin et la garderie du midi, l'achat des jeux et autres matériels pour les enfants, etc.
La commune n'a pas les moyens financiers pour absorber ce surcoût en totalité, une participation des parents sera donc demandée.
Pour les enfants qui fréquenteront l'accueil de loisirs à la fin de l'enseignement, sur les ¾ heures de 15 H 45 à 16 H 30, seule une demie heure sera facturée aux parents au prix de la périscolaire. Le quart d'heure entre 15 H 45 et 16 H 00 sera gratuit pour les familles.

§ COMMISSION SOCIAL

- Les membres du Conseil municipal et des associations de la commune ont distribué une rose à toutes les mamans à l'occasion de la fête des mères. Cette action durant laquelle près de 500 roses ont été distribuées est très appréciée par la population.
- Une sortie des anciens aux Grottes du Cerdon est organisée le mercredi 18 juin 2014.
- Deux formations ont été organisées par la Croix-Rouge (une formation de base aux premiers secours et une formation de recyclage). Au total, ce sont un peu plus de 35 personnes qui

ont participé à ces deux formations.

- Le marché public de préparation et de livraison des repas pour les personnes âgées bénéficiant du portage repas est en cours de renouvellement. Madame COUDURIER informe le Conseil que la société actuelle gérant la préparation des repas n'as pas souhaité répondre au marché, en raison du faible nombre de bénéficiaires du service de portage repas. L'ouverture des plis est fixée le vendredi 06 juin prochain, et le choix du prestataire sera approuvé lors de la réunion du Conseil d'administration du CCAS le 12 juin 2014.

§ COMMISSION VIE ASSOCIATIVE – ANIMATION

- Une réunion de la commission est fixée le jeudi 5 juin à 18h30 en Mairie.

§ COMMISSION CULTURE - BIBLIOTHEQUE

- Madame FREMEAUX a informé les membres du Conseil que les bénévoles de la bibliothèque et l'agent public travaillant à la bibliothèque vont intervenir plus souvent auprès des enfants durant le temps périscolaire, afin de mieux leur faire découvrir tous les atouts de cette structure, à travers des supports et des activités.
- L'équipe de la bibliothèque a souhaité s'inscrire dans la démarche de découverte de l'histoire de la Première Guerre Mondiale auprès de la population, à l'occasion des 100 ans du début de ce premier conflit mondial.
Madame FREMEAUX informera le Conseil de l'avancement de cette démarche et des opérations mises en œuvre pour l'occasion.

§ COMMISSION COMMUNICATION - INFORMATION

- Le bulletin municipal est en cours d'élaboration. Il devrait être distribué dans les boîtes aux lettres durant la première quinzaine de juillet.

§ COMMISSION GESTION DU PATRIMOINE COMMUNAL

- Une réunion de la commission est fixée le mercredi 16 juillet à 20h00 en Mairie.
L'objectif de cette commission est d'avoir une réflexion à long terme sur le patrimoine communal existant et à acquérir, tout en ayant conscience de l'urgence de certains projets. Il est demandé aux services municipaux de réaliser une simulation du budget, en intégrant tous les projets en cours ou à venir, afin d'établir une priorisation de ces projets en fonction des finances de la commune et des choix politiques.

§ SYNDICAT D'EAU ARENTHON – SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY

- Une réunion du syndicat est fixée le vendredi 13 juin à 16h30 en Mairie.

DATES A RETENIR

- ✓ Jeudi 5 Juin à 18h30 en Mairie : Réunion Commission Vie associative / Animation
- ✓ Jeudi 5 Juin à 19h30 à la salle du foot : Assemblée générale du Football Club Arenthon Scientrier
- ✓ Mardi 10 Juin à 19h00 à l'auditorium de St-Pierre-en-Faucigny : Présentation générale aux parents des maternelles de la nouvelle organisation suite aux rythmes scolaires
- ✓ Mercredi 11 Juin à 18h30 en Mairie : Réunion Commission Urbanisme + Capelli : présentation de la nouvelle tranche 3
- ✓ Jeudi 12 Juin à 17h30 en Mairie : Commission Urbanisme + M. Borceux + Riverains Chemin de la Tour
- ✓ Jeudi 12 Juin à 20h30 (au lieu de 18h30 prévu initialement) en Mairie : CCAS – Conseil d'administration
- ✓ Vendredi 13 Juin à 9h30 à Cornier: Assemblée générale de l'EPF
- ✓ Vendredi 13 Juin à 16h30 en Mairie : Réunion Syndicat d'eau
- ✓ Lundi 16 Juin à 20h00 à la salle Ducrey à Saint-Pierre-en-Faucigny : Assemblée générale de l'ADMR (Alain, Maryline, Chantal + les personnes intéressées)
- ✓ Mardi 17 Juin à 9h et 13h30 à Amancy : Réunions commissions MARPA
- ✓ Mardi 17 Juin à 19h30 au lotissement d'Andey : Rendez-vous avec les riverains du lotissement
- ✓ Mercredi 18 Juin : Promenade des anciens
- ✓ Vendredi 20 Juin à 18h00 en Mairie : Réunion du Conseil municipal (nomination des délégués pour les élections sénatoriales)
- ✓ Lundi 23 Juin à 17h30 en Mairie : Réunion éclairage public
- ✓ Mercredi 25 Juin à 19h30 à Viuz-en-Sallaz : Réunion Syndicat Bellecombe Rocailles
- ✓ Jeudi 26 Juin à 20h00 en Mairie : Conseil d'école (Colette et Brigitte BRION)
- ✓ Samedi 28 Juin : Fête de l'école (spectacle l'après-midi et repas le soir) – Présence souhaitée de quelques conseillers lors de cet évènement
- ✓ Jeudi 3 Juillet à 19h00 à Cornier : Repas élus et employés CCPR
- ✓ Vendredi 4 Juillet à 19h00 à Saint-Sixt : Portes ouvertes au centre de loisirs d'Orange
- ✓ Mardi 8 Juillet à 18h30 à l'auditorium de St-Pierre-en-Faucigny : Réunion élus CCPR + Préfet

- ✓ Mercredi 16 Juillet à 18h00 en Mairie : Présentation faisabilité chaufferie bois par le SYANE et Prioriterre
- ✓ Mercredi 16 Juillet à 20h00 (initialement prévu à 18h00) en Mairie : Commission Gestion du patrimoine communal
- ✓ Lundi 21 Juillet à 18h30 en Mairie : Conseil municipal
- ✓ Mardi 22 Juillet à 20h30 en Mairie : Réunion Commission Environnement
- ✓ Lundi 8 Septembre à 18h30 en Mairie : Conseil municipal

INTERVENTION DE L'AUDITOIRE

Les riverains du lotissement d'Andey sont intervenus après la séance du Conseil municipal pour savoir où en était leur demande concernant la participation de la Commune à la gestion de la voirie du lotissement.

Après discussion, un rendez-vous a été fixé entre les riverains et les membres de la Commission voiries le mardi 17 juin à 19h30 directement sur place, au lotissement d'Andey.

Séance levée à 20h20.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance,
Monique VIGNE



Le Maire,
Alain VELLUZ

